



La délégation de l'Union
européenne en Tunisie



TAM GOUVERNANCE

MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE GOUVERNANCE

WEBINAIRE

- AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
- RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
- ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

NOTE CONCEPTUELLE WEBINAIRE

TAM GOUVERNANCE
21 Mars 2024
09:00 AM

AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

Format : en ligne webinaire.

Date : 21 Mars 2024.

Niveau de diffusion : public / sur inscription.

Lien inscription : <https://forms.gle/96XEnpacDkkL2fDRA>

Public cible :

MESRS, DUE, Présidents, Vice-Présidents des Universités/DGET, Doyens EESs/SETs, Directeurs de Centre de Recherche, Responsables de structures de recherche, Enseignants chercheurs, Cadres Administratifs (RH, DAF, Responsables financiers des universités, Directions Juridiques, etc.), PMOs, «Project Management Offices» (bureaux de gestion de projet des universités), fonctionnaires du ministère des finances, responsables de la Banque Mondiale, représentants du secteur privé et experts en éducation.

Contexte :

En termes de gouvernance et d'autonomie, l'Enseignement Supérieur (ES) en Tunisie est en pleine réforme et changement radical du paysage universitaire. En effet, ceci est bien cadré dans le plan stratégique de l'ES du MESRS, où il stipule parmi ses objectifs généraux de " Promouvoir la bonne gouvernance et optimiser la gestion des ressources " et prévoit un ensemble de mesures et d'actions majeures à savoir :

- Transition système/modèle dans les universités tunisiennes du statut «Établissements Publics à Caractère Administratif (EPA)» au statut Établissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique (EPST) : Assurer la migration progressive et volontaire des universités et Établissements d'Enseignement Supérieur (EESs) vers l'autonomie organisationnelle, financière, académique et en matière de ressources humaines.
- Réorganiser les structures décisionnelles et consultatives à tous les niveaux (ministère, université et établissements) et redéfinir leurs domaines de compétence.
- Mettre en place des mécanismes pour faire de l'université un acteur du développement (régional et national).
- Mettre en place des mécanismes de pilotage, de régulation et de responsabilisation à tous les niveaux (MESRS, universités, établissements et structures d'appui).

Avancées pertinentes en matière de gouvernance et d'autonomie :

En cohérence avec les bonnes pratiques internationales et afin d'améliorer la gouvernance et l'autonomie au sein du secteur de l'ESRS, le Conseil des Ministres a décerné le statut d'établissement public à vocation scientifique et technologique (EPST) à 6 universités et 9 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et ce le 15 janvier 2022. Par ailleurs, le statut EPST est une catégorie particulière d'établissements publics créée par le décret n° 2008-3581 du 21 novembre 2008, fixant les conditions de transformation du caractère des universités, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à partir de caractère EPA au caractère EPST.

Cependant, il convient de rappeler qu'en vertu d'un décret datant de décembre 2015 et entré en vigueur en 2019, l'université virtuelle de Tunis a été la première institution tunisienne à devenir un EPST.

NOTE CONCEPTUELLE WEBINAIRE

TAM GOUVERNANCE
21 Mars 2024
09:00 AM

AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

Le statut EPST permet à l'établissement universitaire de se conformer aux standards internationaux de qualité, de se doter de l'autonomie financière, d'améliorer sa gouvernance et de faire évoluer ses procédures de gestion vers les normes et les meilleures pratiques internationales. En outre, il permet :

- Se conformer aux normes de qualité internationales.
- Adopter une méthode de gestion souple qui sera régie par la législation commerciale (le contrôle des dépenses sera effectué a posteriori).
- Adopter de nouvelles mesures pour moderniser les structures et les procédures de gestion.
- Créer de nouveaux services et départements.
- Renforcer les capacités en ressources humaines.
- La mise en œuvre d'indicateurs de performance.
- La conception de plans d'action stratégiques et opérationnels.
- Permettre de disposer de fonds propres.

Le schéma des universités et établissements tunisiens ayant assurés le passage au statut EPST est comme suit :

Universités	EESs
Université Virtuelle de Tunis	Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue
Université de Tunis El Manar	École nationale d'ingénieurs de Tunis.
	Faculté de médecine de Tunis
Université de Sousse	École nationale d'ingénieurs de Sousse
	Faculté de médecine de Sousse
	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Sousse
Université de Monastir	École nationale d'ingénieurs de Monastir
Université de Sfax	Faculté de médecine de Sfax
Université de Kairouan	
Université de Gabès	Faculté des sciences de Gabès

NOTE CONCEPTUELLE WEBINAIRE

TAM GOUVERNANCE
21 Mars 2024
09:00 AM

AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

Organisation de la journée :

Dans le cadre d'appui aux efforts déployés par le Ministère, le Bureau National Erasmus+ Tunisie et le comité HERE (Higher Education Reform Experts) (comité validé par le ministère et la Commission Européenne), en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, organisent un webinaire, mission d'assistance technique (TAM), sous le thème de gouvernance, intitulé : "Autonomie universitaire-Retour d'expériences, avancées, Enjeux et défis du processus d'autonomisation", et ce le 21 Mars 2024 à partir de 9h.

Format : en ligne webinaire.

Date : 21 Mars 2024.

Niveau de diffusion : public / sur inscription.

Lien inscription : <https://forms.gle/96XEnpacDkkL2fDRA>

Objectifs de webinaire :

- Partager les expériences et les avancées en matière d'autonomie universitaire en Tunisie et ailleurs à travers des benchmarks internationaux.
- Identifier les enjeux et les défis de l'autonomisation des universités tunisiennes.
- Étudier les conditions préalables pour la mise en œuvre d'une autonomie réussie incluant la méthodologie, les mécanismes et les outils d'implémentation et de suivi.

Résultats attendus :

- Meilleure compréhension partagée par les acteurs universitaires des enjeux et des défis de l'autonomie universitaire en Tunisie.
- Identification des meilleures pratiques en matière d'autonomie universitaire.
- Echanges et débats interactifs entre les participants à travers la participation d'experts nationaux et internationaux.
- Appréhension concertée et commune du processus de gouvernance de l'autonomie (processus de prise de décision, gouvernance académique, élection et nomination, organisation) et renforcement des capacités du personnel des universités.
- Comment assurer une meilleure transition vers un statut d'autonomie (meilleures pratiques).
- Contribution à élaborer une feuille de route pour le renforcement de l'autonomie dans le secteur universitaire tunisien : recommandations, meilleures pratiques et contributions au développement des politiques publiques en matière d'autonomie.

Comité HERE :

Le programme Erasmus+ supporte les activités de réforme de l'enseignement supérieur des pays partenaires à travers des équipes d'experts nommés HERE « Higher Education Reform Experts » qui sont nommés en concertation avec le ministère de l'ES et la délégation de l'Union Européenne.

A travers le monde, 19 comités HERE ont été nommés. L'objectif principal des équipes nationales d'experts de la réforme de l'enseignement supérieur est de constituer un réservoir de compétences et d'agir en tant que groupe de réflexion promouvant et participant aux politiques de développement et aux réformes de l'enseignement supérieur, en étroite collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et la délégation de l'union européenne.



La délégation de l'Union européenne en Tunisie



NATIONAL ERASMUS+ OFFICE OF TUNISIA
HIGHER EDUCATION REFORM EXPERTS



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique

PROGRAMME WEBINAIRE

TAM GOUVERNANCE
21 Mars 2024
09:00 AM

AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

09:00 - 09:30

Ouverture

Mr. Ahmed BEN CHEIKH LARBI, Chef de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Tunisie.

Mr. Malek KOCHLEF, Directeur général de la coopération internationale, MESRS.

Mr. Samir BECHA, Directeur général de l'enseignement supérieur, MESRS.

Mr. Rajeh KHEMIRI, Chargé de coopération internationale, Enseignement Supérieur, Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Mme. Nesrine BAKLOUTI, Coordinatrice du Bureau National Erasmus+, Tunisie.

Session 1:

Autonomie en ESRS, Modérateur : Mme. Nesrine BAKLOUTI (NEO)

09:30 - 09:50

«Universités et statut EPST : Autonomie et Engagement vers l'excellence»

Mr. Samir BECHA, Directeur général de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Tunisie.

09:50 - 10:50

«Autonomie en ESRS : Dispositifs et bonnes pratiques dans le cadre Européen»

Mr. Fabrice HENARD, Expert UE

- Présentation d'un benchmark international.
- Retour sur l'expérience UE de la pratique de l'autonomie.
- Quelle relation : Ministère / Université / Etablissement ?

10:50 - 11:05

Discussion

Session 2:

Partage d'expériences, Modérateur : Mme. Salma DAMMAK (HERE)

11:05 - 11:25

«Le statut EPST : pour une meilleure gouvernance des universités»

Mme. Habiba TALBI, **Mr. Sofiene NEFZI**, Unité de Gestion de Budget par Objectif (UGBO).

Session 3:

Perspectives d'autonomie

11:25 - 12:00

Panel de discussion : Retour d'expériences : SAGESSE/PAQ/Promesse et Après, Modérateur : Mr. Habib FATHALLAH (HERE)

Rapporteur : Mme. Sonia ABDELHAK (HERE)

Pr. Jilani LAMLOUMI, Pr. Moez CHAFRA, Pr. Ali MTIRAOUI, Mme Nadia AMRI, Mme Rafia ARFAOUI, Pr. Mohamed JMAIEL.

12:00 - 13:30

«Atelier : L'autonomie pour une feuille de route», Modérateur :

Mr. Abdelmottaleb OUEDERNI (HERE)

Mr. Fabrice HENARD, Expert UE

- Conditions préalables pour la mise en œuvre d'une autonomie réussie.
- Outils de mise en œuvre et de suivi.

13:30 - 13:50

Discussion et recommandations.



Funded by
the European Union

PARTICIPANTS WEBINAIRE

TAM GOUVERNANCE
21 Mars 2024
09:00 AM

AUTONOMIE UNIVERSITAIRE
RETOUR D'EXPÉRIENCES, AVANCÉES
ENJEUX ET DÉFIS D'AUTONOMISATION

INVITÉS



Ahmed BEN CHEIKH LARBI
Chef de Cabinet du Ministre
MESRS



Samir BECHA
DG DGES
MESRS



Fabrice HENARD
Expert UE



Jilani LAMLOUMI
Expert MESRS



Moez CHAFRA
Président
Université UTM



Ali MTIRAOUI
Doyen FMT



Habiba TALBI
DG UGBO
MESRS



Nadia AMRI
Université
UMA



Sofiene NEFZI
Directeur
UGBO MESRS



Mohamed JMAIEL
EX Directeur
CRNS

COMITÉ D'EXPERTS HERE



Salma DAMMAK
Experte HERE



Sarra CHEIKHROUHOU
Experte HERE



Rafia ARFAOUI
Experte HERE



Habib FATHALLAH
Expert HERE



Moez BEN MRAD
Expert HERE



Kaouthar MAROUANI
Experte HERE



Sonia ABDELHAK
Experte HERE



Abdeltoualeb OUEDERNI
Expert HERE



Ali BAKLOUTI
Expert HERE



Arbia BEN OTHMAN
Experte HERE



Anis ROUISSI
Expert HERE



Maha HAMMAMI
Experte HERE



Asma CHALLOUF
Experte HERE



Malek KOCHLEF
DG DGCI
MESRS



Rajeh KHEMIRI
Chargé de coopération
DUE



Nesrine BAKLOUTI
Coordinatrice
NEO